



Condamnation intervenue sans être prévenu...

Par **dyda**, le **07/08/2013** à **20:11**

Bonjour,

En janvier 2013, j'ai été représenté par un avocat (sos défense permis.com et cabinet renaissance maître descamps) pour alcoolémie au volant. J'ai été condamné en mars 2013 et mon avocat m'a dit d'attendre le jugement pour ensuite lui envoyé afin qu'il fasse rapidement une demande d'appel. 4 mois après j'attends encore qu'il réponde à mes 500 messages tout azimuth..... J'appel le tribunal et l'on m'apprend qu'il est trop tard pour faire appel, que je suis définitivement condamné. Je ne connais pas le contenu de la délibération et n'est toujours pas été informé du contenu de ma condamnation.....Mon avocat ne répond toujours pas bien sûr. Je ne sais plus quoi pensé car l'on m'a dit de patienter et d'attendre un courrier alors que le tribunal me dit que c'était à moi de faire la demande et pas à eux d'envoyer le détail de la condamnation... J'ai l'impression de m'être fait flouer (2500€ l'aide juridique.....!). Pouvez-vous me dire ce que je dois faire?